Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins

vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des

Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 47 (1939)

Heft: 45

Artikel: Le rôle du comité international de la Croix-Rouge

Autor: Chenevière, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-546809

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ist seit über 40 Jahren ein ganz unentbehrliches Hausmittel, das aus nur ganz prima Schweizeräpfeln erstellt wird, ohne jeglichen anderen Zusatz. Derselbe ist, kalt oder warm genossen, ein sehr aromatisches, gesundheitsförderndes Getränk.

weil sich wohl mit beiden Verfahren ein ausreichender Schutz erzielen lässt und weil die perorale Impfung zufolge ihrer Einfachheit auch bei der schon im Gefecht stehenden Truppe ohne weiteres durchgeführt werden kann.

Schliesslich muss auch die Hygiene und der Seuchenbekämpfung im Hinterland in Kriegszeiten eine erhöhte Aufmerksamkeit geschenkt werden. Die Hauptpostulate, die sich hier stellen, sind wohl die folgenden: Garantierung und Regelung einer ausreichenden Volksernährung zur Verhinderung der Volksunterernährung, der Zunahme der Tuberkulosesterblichkeit etc.; verschärfte Ueberwachung der Trinkwasserversorgung (eventuell vorsorglicher Einbau von Chlorierungsanlagen schon im Frieden); strenge Lebensmittelkontrolle, Ermöglichung der Abgabe von pasteurisierter Milch an die Stadtbevölkerung, Wiedereinführung der obligatorischen Kuhpockenimpfung.

Le rôle du Comité international de la Croix-Rouge

Au moment où le Comité international de la Croix-Rouge va développer son activité bienfaisante, on lira avec intérêt quelques extraits du bel article que notre distingué collaborateur, Jacques Chenevière, lui a consacré dans la Revue de Paris du 1er septembre:

On m'excusera, présentement, de me borner à ce que fut, à ce qu'est aujourd'hui même, le rameau central de l'œuvre, le Comité international de la Croix-Rouge, qui siège depuis 1864 à Genève. Il n'est composé que de citoyens suisses, qui travaillent, comme les grands fondateurs, bénévolement.1) Il n'a eu, depuis soixante-quinze ans, que trois présidents: Gustave Moynier, Gustave Ador et, aujourd'hui, M. Max Huber, ancien président de la Cour permanente de Justice internationale. Il se recrute par cooptation, et peut compter jusqu'à vingt-cinq membres. Leur nationalité suisse les dispose déjà à un esprit de neutralité, d'impartialité qu'ils doivent sans cesse entretenir, fortifier. Quelles que soient leurs amitiés ou leurs préférences, ils doivent, au service de la Croix-Rouge, n'entendre que la voix de l'équité humanitaire, sans tenir compte des nationalités, de la race, des confessions, des partis politiques. Le Comité international doit apprendre à s'imposer cette discipline, souvent difficile, de l'esprit et du cœur. Ainsi pourra-t-il inspirer confiance jusque dans la pire surexcitation des conflits. Il sait que cette confiance détermine son autorité morale, si fragile puisqu'il n'a ni pouvoir politique ni grands moyens matériels, et pourtant si peu contestée. Or elle est bien singulière, paradoxale même, la situation de ces quelques citoyens suisses, essentiellement appelés à agir sur le plan international, entre belligérants, puisque c'est en cas de guerre ou même de conflits révolutionnaires, que l'intervention du Comité est universellement reconnue comme utile, souvent même indispensable. Distinct et en quelque sorte indépendant des Sociétés nationales de la Croix-Rouge — de la Croix-Rouge suisse comme des autres — il est lié à elles toutes par les liens des collaborations occasionnelles et d'une permanente et réciproque sécurité de rapports. De plus, les Sociétés nationales lui prêtent, avec leur indispensable appui moral, un appui financier. Il rend compte de son activité devant chaque Conférence internationale de la Croix-Rouge, où siègent des représentants de toutes les Sociétés et de tous les gouvernements signataires de la Convention de Genève. Ces conférences lui confient, en outre, des mandats, Mais s'il travaille sous le regard des Sociétés de la Croix-Rouge, et avec leur concours, il demeure libre. Elles le veulent libre. De même. elles préfèrent qu'il ne soit composé que de Suisses. Plusieurs fois principalement aux Conférences internationales de la Croix-Rouge de Paris (1867), Berlin (1869), Karlsruhe (1887), et, après la Grande guerre, de Genève, en 1921, - on s'est demandé si le Comité ne serait pas plus fort en devenant plus représentatif du monde entier par l'adjonction de membres étrangers que désigneraient, par exemple, les Crois-Rouges. Moynier lui-même avait posé la question. Chaque fois, après un débat sérieux, on trouva sage de ne pas toucher au principe initial, si singulier qu'il pût paraître. Les Croix-Rouges voulurent que

1) Ils sont assistés d'un secrétariat restreint modestement retribué.

Verbandmaterialien, Sanitätsartikel chirurg. Instrumente, Krankenmobiliar Belielerung von Krankenmobilien-Magazinen und Samaritervereinen

Sanitätsgeschäft W. HÖCH-WIDMER, AARAU

Zwischen den Toren 10 - Telephon 2.36.55

Schwesternheim des Schweiz. Krankenpflegebundes

Davos-Platz

Sonnige, freie Lage am Waldesrand von Davos-Platz. Südzimmer mit gedeckten Balkons. Ein-fache, gut bürgerliche Küche. Pensionspreis (inkl. 4 Mahlzeiten) für Mitglieder des Kranken-pflegebundes Fr. 5.50 bis Fr. 8.—. Nichtmit-glieder Fr. 6.50 bis Fr. 9.—. Privatpensionäre Fr. 7.50 bis Fr. 10.—, je nach Zimmer.

le Comité «international» restât exclusivement composé de Suisses, citoyens d'un pays dont la neutralité a toujours été «délibérément voulue par le peuple, et universellement et officiellement reconnue par les Etats». Si le Comité international de la Croix-Rouge a quelque pouvoir moral, cela vient de ce que nulle influence politique ne peut l'inciter ni le retenir. Il n'est sous la tutelle d'aucun gouvernement.

Et pourtant ces gouvernements, si puissants qu'ils soient, recourent à lui en certains cas. Le prestige historique, la puissance des armes, de l'argent, du nombre laissent néanmoins subsister, çà et là, des problèmes qui exigent, pour être résolus, l'intervention modeste et ferme d'une institution dont nul ne suspecte le désintéressement, la bonne foi, ni l'indépendance.

Les Suisses qui composent le Comité international sont des patriotes fervents, mais ils s'efforcent de servir la Croix-Rouge comme une autre patrie. La puissance idéale de la Croix-Rouge, principalement dans le temps de guerre, a été voulue et déterminée par les cinq fondateurs de 1864. C'est là un patrimoine dont, certes, aucun individu ne saurait aujourd'hui tirer vanité pour lui-même. Il faut seulement que ce patrimoine soit sauvegardé, puis transmis intact ou accru. Cela oblige les serviteurs de la Croix-Rouge. Ils savent bien, d'ailleurs, que la faveur d'une Société nationale ou même d'un gouvernement peut quelquefois être, sinon capricieuse, du moins sujette à des alternances. Le Comité international, appelé à agir entre des partis hostiles, a constaté que son destin est souvent de déplaire momentanément à l'un, tandis que l'autre le loue. S'il intervient, par exemple, en faveur de prisonniers de guerre, l'Etat qui les détient risque de s'en irriter d'abord. Mais demain cet Etat verra s'exercer, pour le bien de ses propres nationaux dans le camp ennemi, l'action genevoise. L'amitié entre Sociétés nationales et Comité international demeure donc pareille, fût-ce après un nuage rapide.

Il ne faudrait pourtant pas penser que le Comité international se prête à soi-même des compétences permanentes d'arbitre, ni s'arroge un droit général de contrôle. Il se tient seulement à la disposition de ceux qui souffrent ou se jugent lésés. Il a moins de pouvoir que d'influence persuasive, de droit que de devoirs. Ce n'est jamais pour luimême qu'il sollicite et obtient. Ceux à la justice ou à la clémence desquels il en appelle savent obscurément qu'un jour, peut-être proche, sa voix s'élèvera en leur faveur et qu'alors elle s'efforcera d'être aussi claire aussi ferme que dans l'autre sens.

La Suisse comprend qu'en cas de guerre, sa neutralité, si elle est préservée comme il se doit, sera une «neutralité active», orientée vers l'allègement des souffrances d'autrui, toute de fraternité agissante, Les citoyens suisses qui forment le Comité international de la Croix-Rouge demeurent, eux aussi, résolus à servir selon la tradition, les expériences, et aussi les inspirations du cœur et de la raison, nul n'ayant le droit de se laisser surprendre, même sur le plan humanitaire, par l'explosion d'un drame toujours possible. De graves et nouveaux problèmes sont posés à la Croix-Rouge: protection des populations civiles contre les bombardements aériens, création de villes sanitaires où seraient concentrés les blessés, établissement de zones de refuge. Ces problèmes, le Comité international en poursuit, avec les Sociétés nationales, l'étude juridique et cherche parallèlement des solutions pratiques, fussent-elles provisoires. Des troubles sociaux, des conflits latents peuvent, demain, réclamer l'intervention nationale ou internationale de la Croix-Rouge. Aussi Genève reste-t-elle à l'écoute. Cela ne signifie ni alarme ni pessimisme exagérés, mais seulement conscience du réel. La Croix-Rouge tout entière et le Comité international Jacques Chenevière. ont le devoir d'être prêts.



